

Covid : la double peine pour les migrants

Précarité

La crise sanitaire exacerbe les difficultés rencontrées par les migrants résidant en Eure-et-Loir, en période de couvre-feu et encore davantage de confinement. Démarches administratives, accès aux soins, conditions d'hébergement, ressources alimentaires : la pandémie sème de nouveaux obstacles sur le parcours déjà chaotique vers le permis de séjour, le droit d'asile ou la naturalisation. Jean-Philippe, ressortissant guinéen en situation irrégulière, raconte l'impact du Covid dans son quotidien, tandis que le champ associatif, engagé aux côtés des sans-papiers, évoque les multiples difficultés qui jalonnent leurs parcours d'insertion et l'accès à leurs droits, en ce temps de pandémie qui, pour les migrants, prend des allures de double peine.

Sébastien Couratin

sebastien.couratin@centrefrance.com

Même avant le tout premier confinement, en mars 2020, Jean-Philippe (*) était déjà, d'un certain point de vue, sous cloche, "confiné social", comme emprisonné dans un sas hermétique, que ses tentatives de régularisation infructueuses et une existence clandestine, conditionnée par la disponibilité des places en centre d'hébergement et la dépendance à l'aide alimentaire, semblent rendre infranchissable.

« Confiné toute la journée, à quatre par chambre »

Contrairement à l'immense majorité des Euréliens, qui ont alors expérimenté le recul de leurs libertés individuelles comme une expérience certes pénible mais inédite, ce ressortissant de Guinée-Conakry, arrivé en Eure-et-Loir en 2015, l'a vécu comme un confinement dans le confinement. « Une situation qui n'est pas fameuse », souffle-t-il avec pudeur, dans un soupir

qui en dit long. Une forme de "double peine", presque, tant les conséquences de la crise du Covid exacerbent les épreuves qui jalonnent un parcours d'insertion déjà contrariée.

Pourtant, ce francophone aux lunettes fines et aux traits imprégnés de sagesse, à qui l'on prêterait volontiers des airs de prof d'université, a traversé d'autres épreuves, qui découragent tout procès en afféterie, lorsqu'il dresse l'inventaire fataliste de son quotidien de confiné sans papier et sans abri, mais avec masque, qu'il arbore avec une ostentatoire conviction : « Je le porte tout le temps car il faut respecter les règles. »

L'origine du parcours migratoire de cet infirmier de profession, converti au catholicisme, remonte à 2013. Pris dans les turpitudes d'un conflit interethnique entre factions animiste et musulmane, raconte-t-il, il est soumis par son ethnie, contre son gré, à un rite d'initiation, symbolisé par des mutilations et des scarifications tribales. « Je ne voulais pas suivre cette initiation, destinée ensuite à me faire combattre. J'étais en danger. Je suis parti pour me protéger. Quand tu fuis ce rituel, tu ne peux pas revenir. Tu es com-

me un homme mort. » Un visa de complaisance en poche, délivré grâce à l'intercession d'un parent, il débarque en France en 2015. Sa demande de droit d'asile, affirme-t-il, est alors rejetée.

Commence alors, dans ce nouveau pays d'accueil, qu'il considère comme l'assurance contre une mort certaine, cette existence « pas fameuse », sans abri, ni appui, ni ami. « Être ici, loin de mes enfants restés au pays, c'est ce qui me torture tous les jours. »

« Je me soigne moins bien depuis le début de la crise »

Une vie rythmée par les appels au 115, pour réclamer un hébergement de nuit ; les journées passées dans les structures d'accueil de jour, ou à lire à la bibliothèque ; et une situation de dépendance alimentaire : « Tu ne manges pas convenablement, mais ce que l'on te donne. Et quand il n'y a plus de place pour la nuit, tu restes dehors, le ventre vide. »

Le cri d'alarme du collectif pour la régularisation des sans-papiers

Céline Le Guay et Emmanuelle Pechenart sont membres du collectif AERÉSP 28 (Accueil des exilé-e-s et régularisation des sans-papiers), une association qui milite pour la défense des droits des sans-papiers, en Eure-et-Loir.

Selon ces deux militantes, la crise sanitaire, en Eure-et-Loir, a considérablement durci les conditions de vie mais aussi l'accès à leurs droits des migrants, notamment ceux qui ne disposent pas d'un titre de séjour.

Aide et accompagnement. « Pour nous, les associations qui travaillons au contact de ces populations, il est beaucoup plus difficile de mesurer les besoins et les situations des sans-papiers. Comme le collectif ne peut plus utiliser de salle municipale pour tenir ses permanences en cette période de crise sanitaire, nous n'avons plus accès à certaines personnes. Et réciproquement. Notre mail est aujourd'hui la seule porte

d'entrée vers le collectif. » D'autres acteurs associatifs, engagés dans l'accompagnement des migrants, précise le collectif, « n'ont plus la même activité en cette période de crise sanitaire, car les bénévoles qui s'y investissent sont souvent âgés et donc à risque. Ils ne peuvent donc plus accompagner aussi bien ces publics, qui ne bénéficient plus de la même prise en charge et des mêmes aides. Durant le confinement, l'aide alimentaire a été impactée, avec des livraisons qui tournaient au ralenti. »

Démarches administratives. « Depuis le début de la crise, le guichet de la préfecture, pour les démarches administratives, notamment l'obtention d'un titre de séjour, ne fonctionne que sur rendez-vous. L'instruction des dossiers en est ralentie et les délais s'allongent. Nous avons de nom-

breux exemples, en Eure-et-Loir, de personnes en situation régulière qui retombent dans l'irrégularité, en raison de cet allongement des délais. Si le traitement de leur dossier est retardé, ils peuvent tout perdre : allocations familiales, aide au logement, assurance-maladie, etc. » Selon le collectif, le délai est de trois à quatre mois pour le renouvellement d'un titre de séjour, contre un mois auparavant. Pour un rendez-vous de première demande de titre de séjour, le délai, selon le collectif, était de sept à huit mois au lieu de six auparavant, en début de crise sanitaire, mais il serait revenu, « depuis peu », dans la jauge habituelle d'un semestre.

Hébergement. « Durant les périodes de confinement, les migrants se retrouvent confinés en centre d'hébergement, y com-

pris les mineurs isolés et les enfants en bas âge, qui sont restés avec leur mère, lorsque les écoles ont fermé leurs portes. » Selon le collectif, cette situation a entraîné une rupture d'égalité des chances en matière d'accès à l'école : « Certaines familles n'ont pas la possibilité de se connecter à Internet et le nombre d'éducateurs est insuffisant pour assurer le suivi. »

Centres de rétention. S'il n'existe aucune structure de ce type en Eure-et-Loir, le collectif, qui rayonne à l'échelon national, est informé de la situation dans les centres de rétention : « Avec les fermetures aux frontières, les expulsions s'interrompent. Les juges peuvent laisser les migrants dans ces centres jusqu'à 90 jours, sans sortir, dans des conditions de vie effroyables. Il n'y a ni gel ni masque. Il y a d'ailleurs eu plusieurs clusters. » ■



exacerbe les difficultés

**LE FAIT
DU JOUR**


PARCOURS. Pour Jean-Philippe, le Guinéen sans-papiers, la crise sanitaire a renforcé une existence en pointillé, qui semble sans avenir. PHOTO : QUENTIN REIX

Une vie sans horizon ni fenêtre, qui s'est encore rétrécie lors du premier confinement. De sans-abri, cantonné dehors, on devient "prisonnier", enfermé dedans, « confinés toute la journée en foyer d'hébergement, à quatre par chambre. Obligé de garder le masque en permanence. Tu restes là, à tourner, tourner, tourner. Tu t'ennuies. »

« De santé fragile », Jean-Philippe tient à « se protéger ». « C'est ma priorité, même devant l'obtention d'un titre de séjour. » Si les conséquences du couvre-feu sont pour lui plus douces, avec la réouverture de certains établissements et la liberté de quitter la promiscuité du foyer en journée, les effets de la crise sanitaire n'en fragmentent pas moins d'autres pans de son quotidien, comme l'accès aux soins ou l'exercice de ses droits.

« Tu restes là,
à tourner, tourner,
tourner...
Tu t'ennuies. »

« Les démarches administratives sont bloquées. J'ai dû renoncer à trois rendez-vous médicaux à Paris, car les associations qui m'aident, pour la prise en charge des transports ou des frais de santé, fonctionnent au ralenti. Je me soigne moins bien depuis le début de la crise. » Et puis, bien que l'on soit, plaide-t-il, « dans un pays démocratique », il y a « les tests anti-Covid en centre d'hébergement, auxquels je suis obligé de me soumettre. "Sinon, tu sors", m'a-t-on dit. Pour aller où, chez qui ? »

À quelques jours ou semaines d'un possible reconfinement qui lui semble inévitable, Jean-Philippe redoute une nouvelle période de claustration, entre les quatre murs de son foyer, rythmée par l'ennui et l'isolement. Au cœur d'un douloureux contexte de crise sanitaire qui semble en quelque sorte l'avoir déclassé, dans l'impitoyable hiérarchie des castes sociales, du rang de citoyen de seconde zone à celui de ressortissant de troisième zone. ■

(*) Le prénom a été modifié.

Des délais stables, selon la préfecture

Contactée, la préfecture d'Eure-et-Loir ne conteste pas l'hypothèse que certains migrants sans-papiers aient pu, comme l'affirme le collectif, être déçus de certains de leurs droits (allocations familiales, etc.), depuis le début d'une crise sanitaire qui a ralenti l'ensemble de l'activité, y compris, potentiellement, celle de l'administration.

« Dans ce cas », explique-t-on du côté des services de l'État, « il ne faut pas que les personnes concernées hésitent à nous saisir, pour que nous examinons leur situation. »

Si le guichet d'accueil réservé

aux démarches de régularisation, en préfecture, est fermé, depuis le début de la pandémie, pour d'évidentes raisons sanitaires, un dispositif d'accompagnement, sur rendez-vous, s'est substitué à l'accueil physique, afin de poursuivre l'instruction des dossiers.

« Pendant le confinement, ce cas de figure a été pris en compte, pour éviter un allongement des délais », précise-t-on à la préfecture.

Selon les services décentralisés de l'État, le délai de traitement pour une première demande de titre de séjour aurait légèrement augmenté entre 2019 et 2020 :

« de l'ordre de 3,5 %. » Toujours selon la préfecture, ce délai moyen, l'an dernier, a été de « trois mois ».

« Trois mois »
pour une première
demande de titre
de séjour

Concernant les renouvellements de titre de séjour, la préfecture affirme que ce délai est resté stable en 2020, en deçà d'une durée de trois mois. ■

De nouveaux protocoles au Fac, à Chartres

Pour limiter la promiscuité au sein du Foyer d'accueil chartrain (Fac), un tiers des personnes prises en charge est accueilli dans des hôtels du département. Le Fac a choisi cette option pour les nouveaux arrivants, afin de « limiter le brassage » dans ses locaux rue Hubert-Latham, à Chartres, assure Thierry Martinez, le directeur. Début janvier, le Fac disposait de cinquante-sept places en hôtel, à Chartres et Dreux, ainsi que près de quatre-vingts places pérennes.

Éviter le brassage de population

Le Foyer d'accueil chartrain fait face à une hausse des demandes d'hébergement depuis la crise du Covid, confirme Thierry Martinez : « On voit arriver de nouvelles personnes qui demandent à être hébergées. Avant la crise, elles avaient un réseau familial ou amical qui pouvait les héberger. Ce type d'arrangements ne tient plus avec les gestes barrières. » Pour les personnes hébergées régulièrement au foyer, le Fac a mis en place, depuis le confinement, un système de chambrées, identiques, afin qu'elles dorment toujours ensemble et éviter, encore une fois, le brassage de population. « On leur attribue désormais une place pour trois à quatre jours, tout en gardant des places d'urgence. » Ce système limite aussi le nombre d'appels au Samu social, le 115.